



Municipales 2020

Faut-il lire l'étiquette avant de voter ?

Le ministère de l'Intérieur n'affichera plus la couleur politique des candidats dans les communes de moins de 9.000 habitants à partir de 2020.

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

« Monsieur, vous n'avez pas le monopole du tripatouillage électoral ». Cette phrase pourrait être prononcée par le représentant de n'importe quel camp politique. Cette semaine, l'accusation de « tambouille électorale » a été proférée par Carole Canette, première secrétaire fédérale du Parti socialiste, à l'encontre du Premier ministre qui a annoncé que l'État ne donnera plus de couleur politique (divers droite, divers gauche, nom d'un parti...) aux listes de candidats qui se présenteront dans les communes de moins de 9.000 habitants aux municipales de 2020.

« Faute de trouver des candidats en nombre satisfaisant, La République en Marche supprime les étiquettes politiques pour dissimuler son incapacité à se faire correctement représenter... et espère pou-

voir échapper à la sanction » estime le PS.

Un emballement politique que Jihan Chelly, référente départementale de La République en Marche ne comprend pas. « Nous avons écouté ce qu'on nous a demandé lors du Grand débat citoyen. Il sera toujours possible de se revendiquer d'un parti ou d'une tendance politique dans les communes de moins de 9.000 habitants. L'inverse n'était pas possible, aux prochaines municipales ça le sera », explique-t-elle.

« On le demandait depuis longtemps »

Gilles Lepeltier, président des Maires ruraux du Loiret, confirme. « On le demandait depuis longtemps. Avant, les renseignements généraux (qui n'existent plus sous cette appellation et dont les missions ont changé, NDLR) nous appelaient pour savoir comment nous voulions être classés. Mais dans une commune de 400 habitants, lorsqu'il



CAMPAGNE. Beaucoup d'affiches seront sans logo en mars prochain. PHOTO D'ARCHIVES THIERRY BOUGOT

faut trouver onze personnes pour se réunir autour d'une table pour gérer la commune, la politique n'a pas sa place », insiste Gilles Lepeltier.

Le maire de Lion-en-Sullias souligne en outre un effet pervers : « Lorsqu'on veut former une équipe

pour les élections, on nous répond : "Je ne veux pas que mon nom apparaisse sur une liste divers gauche ou divers droite" ». Une situation que Jihan Chelly dit avoir connue aussi dans la commune de Briare, où elle est élue (*). La référente LREM du Loi-

ret a été classée divers gauche parce qu'elle avait des amis au Parti socialiste même si elle n'a jamais été adhérente au PS.

Le sénateur socialiste du Loiret Jean-Pierre Sueur, qui sillonne inlassablement le département, se déclare hostile à cette dé-

cision. « Dès lors que les candidats affirment leur orientation, pourquoi le ministère de l'Intérieur refuserait d'en faire état dans ses publications ? » reproche-t-il. S'il se dit convaincu que dans les petites communes où des listes de rassemblement se forment, il faut accepter la demande de ne pas avoir d'étiquette, il pourrait citer de nombreuses communes du Loiret de taille supérieure à « 4.000 ou 5.000 habitants » qui ont une réelle orientation politique.

Un seuil trop élevé ?

Le seuil des 9.000 habitants (l'équivalent, à quelques dizaines près de la ville de Pithiviers, franchi par des communes comme Ingré, Villemandeur...) paraît élevé. Jean-Pierre Sueur n'est d'ailleurs pas le seul à penser.

Alors cette mesure, une tambouille électorale ? « Je pense que cette soudaine décision à la veille des municipales n'est pas innocente dans la période actuelle », répond avec diplomatie le sénateur socialiste du Loiret. ■

(*) Rappelons que Jihan Chelly sera candidate à Orléans en mars prochain, sur la liste du maire sortant, Olivier Carré que La République en Marche soutient.